

## CHAP. 22 : LE XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

De la consécration de Notre-Dame-de-Lumières au Siècle des Lumières, il n'y a qu'un pas - une petite année à peine. Mais une déception nous attend : quel qu'ait pu être l'éclat de ce XVIII<sup>e</sup> siècle dans l'Europe des idées, à tout point de vue la situation n'a fait qu'empirer dans nos campagnes.

### 22.1. DES INNOVATIONS MAIS UN FÉODALISME DE PLUS EN PLUS LOURD.

On a certes vu l'introduction de quelques nouvelles cultures - telle celle des haricots, dans le premier quart de ce siècle : ceux de Pertuis allaient vite devenir célèbres, au point de figurer plus tard dans un petit conte de Paul Arène<sup>1</sup>, avant que les pommes de terre ne vinssent leur disputer le terrain au XIX<sup>e</sup> siècle.

De nouvelles activités également ont vu le jour : en 1728, le marquis de Brancas, seigneur de Céreste, et un certain abbé Moulin, curé de Castellet, ont créé un atelier de faïence dans ce village. Ils l'ont confié à César Moulin, un neveu de l'abbé, qui jusque-là travaillait à Apt. Tout en continuant à produire des faïences classiques, celui-ci a lentement expérimenté la technique qui allait lui permettre, dans les années 1760, de produire les premières faïences à décor jaspé (ou marbré) dans la masse. Pour produire celui-ci, il avait eu l'idée de recourir à un mélange de plusieurs argiles fines de même texture (kaolinites) dont les teintes différentes étaient empruntées aux ocres. Cette technique allait faire sa renommée, puis celle d'Apt à la fin du siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais dès le XVIII<sup>e</sup> siècle des ateliers allaient se multiplier à Apt, Castellet, Céreste, Mane et Goult...

Entre-temps, la seigneurie de Castellet avait été acquise en 1753 par Jean d'Ailhaud, médecin originaire de Lourmarin (1675-1756) qui avait acheté en même temps les seigneuries de Montjustin et de Vitrolles. Ayant fait fortune grâce à la découverte d'une poudre purgative<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> P. Arène, Contes de Paris et de Provence, Paris, Alphonse Lemerre, 1887 / Arles, Actes Sud, 1990, ici Les haricots de Pitalugue.

<sup>2</sup> Il semble qu'il s'agissait d'un mélange de résine de scammonée (*Convolvulus scammonia*), une plante grimpante originaire du Proche-Orient, et de suie.

avant de devenir conseiller et secrétaire de Louis XV, Jean d'Ailhaud installa près du château de ce dernier village une petite fabrique de sa fameuse poudre, avant de faire somptueusement agrandir et embellir la vieille demeure seigneuriale qui avait été construite en 1678 par la baronne de Cambis - une très lointaine descendante des Cambi que l'on trouvait à Florence au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle et dont un ancêtre aurait été au côté de Charles (Ier) d'Anjou à la bataille de Bénévent en 1266<sup>1</sup>.

La noblesse conservait donc souvent l'initiative, spécialement quand elle était récente comme celle de Jean (d')Ailhaud. A La Tour-d'Aigues, l'héritier de Charles de Blanchefort-Créquy, son arrière-petit-fils Louis-Nicolas de Neufville, duc de Villeroy<sup>2</sup>, a vendu en 1719 pour 928.000 livres tournois la seigneurie à Jean-Baptiste Bruny, issu d'une famille d'armateurs et de banquiers marseillais qui avait émergé à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Le petit-fils de ce dernier, Jean Baptiste Jérôme de Bruny, conseiller (1746) et plus tard président à mortier (1777) au Parlement d'Aix, a hérité en 1772 La Tour-d'Aigues de son père François de Bruny<sup>3</sup>. Comme la terrible Chrestienne d'Aguerre entre 1590 et 1593, il a installé une fabrique de faïence tout près au nord/nord-ouest du village (à la campagne de Fayance ou Fayence). On y utilisait un kaolin provenant des environs d'Apt (peut-être des Tourettes mais cela reste incertain) pour produire de belles poteries translucides, décorées de paysages champêtres jouant sur des dégradés vert-clair, avec des maisonnettes, des moulins, des cabanes au milieu d'arbres et de feuillages. Elles portaient comme marque une tour<sup>4</sup>. Bouillonnant d'idées, Jean Baptiste Jérôme de Bruny devait encore tenter, en 1774, d'élever des mérinos (originaires d'Espagne) dans sa ferme de la Bonde et d'acclimater dans sa campagne de la Bastide du Bois, au-dessus de Peypin-d'Aigues des chèvres angoras (originaires du Cachemire et du Tibet, et déjà acclimatées en Turquie). Féru de botanique, il aurait également tenté les premières mises en culture de pommes de terre<sup>5</sup>. Outre

---

On en trouve mention dans la correspondance de Frédéric II de Prusse, Frédéric le Grand (Epître X, lettre au général Bedrow, sans date). L'édition berlinoise (en français) de 1849, en note bas de page, l'a fait naître à Lourmian (sic) en Provence et révèle la composition de la célèbre médecine, en faisant toutefois apparemment confusion entre la scammonée et la résine de celle-ci (extraction à l'alcool à partir de la racine de scammonée séchée).

(Œuvres poétiques de Frédéric II de Prusse, Tome I, Berlin, Rodolphe Decker, 1849, p. 139. En ligne : [https://books.google.fr/books?id=PEEDAAAAYAAJ&pg=RA2-PA139&lpg=RA2-PA139&dq=jean+%22d+ailhaud%22+m%C3%A9decin+chirurgien&source=web&ots=3ITLAEe0gK&sig=gW4ESJT5hi79-FznmpRaPVfGqZQ&redir\\_esc=y#v=onepage&q=ailhaud&f=false](https://books.google.fr/books?id=PEEDAAAAYAAJ&pg=RA2-PA139&lpg=RA2-PA139&dq=jean+%22d+ailhaud%22+m%C3%A9decin+chirurgien&source=web&ots=3ITLAEe0gK&sig=gW4ESJT5hi79-FznmpRaPVfGqZQ&redir_esc=y#v=onepage&q=ailhaud&f=false)

<sup>1</sup> C'est toutefois à André-Joseph de Brancas-Forcalquier que Jean d'Ailhaud a racheté la seigneurie en 1753. Sur ces données voir P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, Le pays d'Aigues, Paris, 1981, Imprimerie Nationale, pp. 660, 662.

<sup>2</sup> Sa grand-mère, Madeleine de Blanchefort-Créquy, était une sœur de François de Blanchefort-Créquy. Celui-ci, on s'en souvient, avait épousé Catherine de Bonne de Lesdiguières. C'était une fille adultérine (mais reconnue) du beau-père de son père Charles de Blanchefort-Créquy - sa (demi) tante donc, bien qu'elle fût plus jeune que lui. Quant à son père, devenu veuf en 1620, il avait épousé Françoise de Bonne de Lesdiguières, sœur de Catherine de Bonne de Lesdiguières et sa (demi) belle-sœur, afin que le titre convoité de duc de Lesdiguières ne leur échappât point.

Madeleine de Blanchefort-Créquy s'était pour sa part mariée en juillet 1617 avec Nicolas de Neufville, duc de Villeroy, dont elle avait eu François de Neufville, duc de Villeroy, époux de Marie Marguerite de Cossé-Brissac. Ces derniers enfin étaient les parents de Louis-Nicolas de Neufville, duc de Villeroy, qui a hérité en 1718 La Tour d'Aigues indirectement de son cousin issu de germain François de Blanchefort-Créquy, dernier duc de Lesdiguières (petit-fils du François de Blanchefort-Créquy, frère de sa grand-mère, que l'on vient de mentionner).

<sup>3</sup> Il en était le baron après son père François de Bruny. Il était aussi seigneur de Lourmarin, Vaugines et Saint-Cannat, Cucuron (seigneurie acquise en 1781) et possédait à Aix l'hôtel de Caumont.

<sup>4</sup> G. Cheylan, J. Ganne, Le château de la Tour-d'Aigues, Aix-en-Provence, auto-édition, 1980, pp. 30 et 70.

<sup>5</sup> P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, Le pays d'Aigues, Paris, 1981, Imprimerie Nationale, p. 624.

G. Cheylan, J. Ganne, Le château de la Tour-d'Aigues, Aix-en-Provence, auto-édition, 1980, p. 66.

les herbiers qu'il a rassemblés, dans ses jardins et ses serres (dont une chauffée) il a introduit d'autres plantes nouvelles : c'est notamment le cas de certains acacias (acacia dealbata/mimosa, acacia senegal source de gomme arabique)<sup>1</sup>, ou de l'aloès.

A la fin du XVIIIe siècle, de l'autre côté du Luberon, l'évêque d'Apt Laurent-Michel Eon de Cély nommé en 1778, s'est lancé lui aussi dans des expériences visant à procurer de nouvelles ressources : aux Tourettes outre le perfectionnement des assolements, il a lui aussi tenté l'introduction de la pomme de terre et du sainfoin<sup>2</sup>. On a également coutume de citer le platane mais cet arbre semble avoir été introduit en Europe bien plus tôt, au moment des Croisades<sup>3</sup>.

Issus des affaires, François de Bruny et son fils Jean Baptiste Jérôme de Brny ne perdaient pas de vue la rentabilité de leurs domaines. On a calculé qu'en 1727 son domaine de La Tour d'Aigues avait rapporté au premier 70.000 livres par an, ce qui est énorme si on le compare aux 6.000 livres que le marquis de Sade, piètre administrateur, tirait un demi-siècle plus tard de son domaine de Lacoste (toutefois plus réduit puisqu'il ne couvrait que 42 ha)<sup>4</sup>. Mais, peut-être parce qu'il s'encanaillait volontiers<sup>5</sup>, Sade était plus proche que Bruny de ses paysans, et moins dur avec eux. A La Tour d'Aigues en effet, François de Bruny et son fils se sont signalés par un comportement où le féodalisme le disputait âprement à la rapacité. François de Bruny avait certes installé des ateliers de filage et de tissage de la soie tirée de ses mûriers. Mais ce n'était pas pour donner du pain aux habitants du village qu'il traitait avec la dernière dureté... Son fils a continué dans la même veine, qui a même intenté des procès à ses sœurs et à leurs descendants pour tenter de les dépouiller de leur part d'héritage. Erudit, oui, mais humaniste, jamais. Au demeurant on verra plus bas avec le marquis de Mirabeau, chef de file des physiocrates, ce que donnaient chez les nobles les prétentions à l'humanisme. Aussi lorsqu'un incendie accidentel a détruit en octobre 1780 le château (épargnant cependant la partie transformée en musée d'histoire naturelle) on peut penser que malgré la légende - colportée par la famille - de l'empressement des villageois à venir secourir leur seigneur, ceux-ci n'ont dû se presser qu'à la mesure de leur crainte de se voir poursuivis pour leur indifférence. Bien que Jean-Baptiste-Jérôme de Bruny eût pris soin de se faire élire maire en 1790, en septembre 1792 en effet, douze ans après ce premier incendie, un parti de villageois a mis le feu au château, cette fois délibérément - après l'avoir pillé et avoir détruit les symboles d'une féodalité abhorrée. Bien que ce fût parfois simplement l'occasion de saccager et de voler (ou de reprendre une partie de

---

<sup>1</sup> Ce dernier, ou une espèce proche, était déjà connu des anciennes Egyptiennes, qui utilisaient notamment la gomme provenant des épines pilées, enrichie en acide lactique par fermentation, comme moyen de contraception. Mélangé à des dattes finement broyées et du miel, elles en imbibaient un tampon placé au fond du vagin. Sur la contraception dans l'Égypte ancienne, on peut lire T. Bardinet, *Les Papyrus médicaux de l'Égypte pharaonique*, Paris, Fayard, 1995, notamment pp. 225 et s. - P. Ghalioungui, *La médecine des pharaons : Magie et science médicale dans l'Égypte ancienne*, Paris, Robert Laffont, 1983.

<sup>2</sup> G. Cheylan, J. Ganne, *Le château de la Tour-d'Aigues, Aix-en-Provence*, auto-édition, 1980, p. 70. M. Vovelle, *Sade et Lacoste, suivi de Mirabeau et...* Mirabeau, *Réflexions sur le déclassement nobiliaire en Provence au XVIIIe siècle*, ds *Provence historique*, 17, 68, 1967, pp. 160-171, ici p. 163.

En ligne : [http://provence-historique.mmsh.univ-aix.fr/Pdf/PH-1967-17-068\\_07.pdf](http://provence-historique.mmsh.univ-aix.fr/Pdf/PH-1967-17-068_07.pdf)

<sup>3</sup> Il ne présente en outre aucun intérêt car, outre les nombreuses irritations et allergies qu'il provoque avec ses fructifications, on ne peut même pas donner ses feuilles aux animaux - à la différence du tilleul par exemple qui en plus d'être une espèce indigène également bien adaptée à la sécheresse (que l'on rencontre sans interruption au moins depuis la glaciation würmienne) donne des fleurs consommables en infusion, aux propriétés médicinales connues depuis longtemps, et nourrit en outre les abeilles. C'est donc au mépris de tout intérêt économique et social, uniquement sans doute parce qu'il pousse un peu plus vite, que le platane a été choisi au temps de Napoléon Ier pour ombrager les routes que ses troupes parcouraient.

<sup>4</sup> G. Cheylan, J. Ganne, *Le château de la Tour-d'Aigues, Aix-en-Provence*, auto-édition, 1980, n. 91 p. 29.

<sup>5</sup> Dans les lettres choisies publiées en 1963 par J.-J. Pauvert, et reprises en édition de poche en 1969, la lettre V à son valet Martin Quiros est assez révélatrice à la fois par le ton, et le vocabulaire employés.

Sade, *Lettres choisies*, 10/18 - Union générale d'éditions, Paris, 1969, pp. 51-54 (Lettre V, 4 octobre 1779).

Il ne faut pas oublier non plus que Sade, en partie il est vrai pour se protéger des poursuites éventuelles, se faisait parfois passer pour le valet de son valet avec lequel il intervertissait les rôles.

ce que les nobles leur avaient soutiré en toute légalité) les châteaux situés dans des villages où les seigneurs se livraient à des abus de pouvoir criants ont connu le même sort. Celui de Mirabeau n'a sans doute été épargné que parce que les créanciers du marquis avaient déjà fait saisir les meubles<sup>1</sup>.

## 22.2. UN SIÈCLE DE CALAMITÉS.

En fait les nouvelles cultures comme les nouvelles activités que nous avons évoquées paraissent demeurer assez étrangères aux communautés. Certes les ateliers ou manufactures ont parfois donné du pain aux habitants des villages - juste ce qu'il fallait pour qu'ils fussent capables de travailler<sup>2</sup>. Mais ceux-ci n'ont été que les exécutants des innovations, ils n'en ont jamais été partie prenante. Et c'est sans doute la raison pour laquelle, même dans un secteur où ils étaient par ailleurs actifs, l'agriculture, malgré les tentatives d'un Bruny ou de l'évêque d'Apt pour cultiver la pomme de terre, il faudra attendre un XIXe siècle bien engagé pour que celle-ci supplantât le haricot à Pertuis.

### 22.2.1. La peste, encore.

Les communautés avaient d'autres soucis. Dès 1720-1722 en effet, la Provence a connu l'une des plus graves épidémies de peste qu'elle ait eue à affronter<sup>3</sup>. Les villages ont été touchés de manière très diverse : 250 victimes à Apt qui comptait alors 6.000 habitants, 230 à Saint-Saturnin pour 4.000 habitants, 154 à Roussillon pour 1.100 habitants, 13 à Rustrel pour 750 habitants mais encore 362 victimes pour 442 habitants à Saint-Martin-de-Castillon, 900 victimes à Cucuron pour 2.768 habitants recensés en 1716... Pour tenter de se protéger du mal, tout était bon. On a même élevé le long des limites occidentales du plateau de Vaucluse un grand mur de pierres sèches, dérisoire barrière qui était censée empêcher les pestiférés ou pesteux de passer : c'est le mur de la peste, devenu aujourd'hui l'objet de plaisantes randonnées au cœur de la garrigue.

### 22.2.2. La détérioration climatique.

Il n'y a pas eu que la peste. Sur fond de refroidissement général bien marqué (Petit Age Glaciaire) le climat est resté irrégulier.

Après un premier hiver très rigoureux en 1709, qui a déjà coûté la vie à de nombreux vergers d'oliviers et amené le pays au bord de la famine, le froid de l'hiver de 1726, puis la sécheresse en 1734, et enfin les années 1767-1769 et 1788 ont été terribles.

On connaît le nombre d'arbres gelés car les habitants venaient faire compter les troncs sur les places publiques afin d'obtenir des dégrèvements fiscaux. En 1767, plus de 12.200 oliviers ont

---

<sup>1</sup> P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, Le pays d'Aigues, Paris, 1981, Imprimerie Nationale, p. 473.

<sup>2</sup> Au demeurant, les nobles ayant été écartés, la révolution industrielle et bourgeoise du XIXe siècle ne fera pas mieux. Bien au contraire, en attirant les masses (très faiblement) salariées vers les villes, elle les privera des ressources de la campagne - et les coupera durablement de celle-ci.

<sup>3</sup> Sur les données et les détails de cette épidémie, on peut lire l'excellente étude de F. Sauve, abondamment utilisée par la suite sans toujours la citer : F. Sauve, La peste à Apt, 1588, 1720-21, Aix-en-Provence, Typographie et lithographie B. Niel, 1905.  
Egalement J. Barrauol, Saignon, ds Cahiers 5 de Luberon Nature, 1979, p. 76.

donc gelé à Saignon, ce qui a occasionné une perte annuelle de plus de 14.000 livres pour les habitants du village<sup>1</sup>. En 1768, plus de 40.000 oliviers ont péri à Cucuron<sup>2</sup>, en 1769 plus de 40.000 encore à Cadenet<sup>3</sup>.

Vingt ans après, le terrible hiver de 1788-89 a de nouveau causé la perte de 26.000 oliviers à Cucuron. A partir du 25 novembre 1788, le pays a connu huit jours de neige glacée, puis un vent glacial. La terre a gelé sur quelque 60 centimètres et la Durance elle-même a été prise dans la glace pendant quinze jours<sup>4</sup>...

Comme si cela ne suffisait pas, au printemps survenaient également dans la vallée de la Durance les crues liées à la fonte des neiges - et encore, durant l'été et l'automne, celles que l'on pouvait associer à d'énormes orages, tel celui qui a ravagé le pays de Saignon le 5 août 1780, et que l'on a appelé localement de manière fort éloquente "le grand Déluge"<sup>5</sup>.

### 22.2.3. Au sud, la Durance et ses crues.

Ceci n'a pas empêché les communautés de poursuivre leur conquête du lit de la Durance, pour tenter de gagner encore de l'espace (vraisemblablement en grande partie pour compenser les pertes liées à la péjoration climatique et la baisse de rendement des terroirs).

Les terres des *iscles* étaient excellentes, mais soumises aux nombreux caprices de la rivière. Dans le courant du XVIIIe siècle, les communautés riveraines ont donc entrepris la construction de très longues digues destinées à repousser ses eaux, tout en assurant au mieux l'alimentation

---

<sup>1</sup> Le rempart devant le moulin à huile a en outre été partiellement détruit par une chute de rochers due au gel intense : J. Barraol, Saignon, p. 77.

Pour 12.205 oliviers, la perte a été estimée à 400 quintaux d'huile, ce qui représente un rendement de 3,27 kg ou 3,60 litres par arbre si l'on retient pour l'huile d'olive une masse volumique (densité) voisine de 0,91. On procédait à alors à la cueillette bien plus tard que de nos jours, pour bien laisser à l'huile le temps de monter dans le fruit. Sur la base d'un rendement de 20 %, cela faisait donc en moyenne une récolte de 16 à 16,5 kg par arbre...

<sup>2</sup> M. Taron, Cucuron, ds Cahiers 5 de Luberon Nature, 1979, p. 121.

Assez logiquement compte tenu des terroirs, si l'on se réfère au nombre des moulins le village de Cucuron qui en comptait déjà sept à la fin du XVIe siècle devait être un peu plus dépendant de la culture de l'olivier que celui de Cadenet où il n'y en avait que cinq à la fin du XVIIIe siècle (M. Taron, *op. cit.*, p. 121 ; C. Jacquème, Histoire de Cadenet, pp. 445, 490).

<sup>3</sup> C. Jacquème, Histoire de Cadenet, Marseille, Laffitte Reprints, 1979, p. 490.

En 1726 déjà, la perte avait été estimée à Cadenet à 280 quintaux d'huile. Si l'on prend le chiffre de 36 livres par quintal retenu par J. Barraol à Saignon un peu plus de cinquante ans après, en 1767, cela a dû occasionner pour la communauté une perte d'environ 10.000 livres par an...

<sup>4</sup> Ces informations ont été tirées du livre de raison de son aïeul par C. Jacquème qui les a fidèlement rapportées (Histoire de Cadenet, p. 453) : « *L'an mille sept cent huitante neuf, il a fait un grand Hiver. Il a commencé le jour de la Ste Catherine (25 novembre) ; il a fait pendant une semaine de nèbles glaciales, qu'ils ont congelé les oliviers, la semaine de Ste Catherine ; après il a fait un vent glacial qui a duré jusqu'au soir. Il a gelé 4 pans de terre (59 cm 44) ; il a gelé la Durance qu'on a pu traverser pendant quinze jours.* » Les précisions entre parenthèses sont de C. Jacquème.

Il est à noter que pendant les épisodes froids des années 1984-1986 (novembre 1984, janvier 1985, février 1986), où le thermomètre est parfois descendu à -19°/-20° C dans le village de Cadenet (contre le platane de "Coco" Perrin) et sans doute bien plus bas dans la plaine et au bord de la Durance, cette dernière n'a pas gelé - quoiqu'elle soit bien moins vigoureuse qu'au XVIIIe siècle. Cela interpelle sérieusement sur les *minima* de l'année 1788...

Roger Jouve, berger aux Majorques et à la Roquette (Cheval-Blanc) a relaté dans ses mémoires qu'en 1956 la Durance avait gelé - avec des froids culminant chez lui à -25°/-29° C pendant plus d'un mois : A. Seveau, Roger, une vie de berger entre Durance et Luberon, Les mémoires de Roger Jouve, Mirabeau, Arnoult Seveau, 2016, p. 61.

<sup>5</sup> J. Barraol, Saignon, ds Cahiers 5 de Luberon Nature, 1979, p. 79.

On peut le rapprocher d'un épisode orageux extrêmement violent survenu à Aubagne les 16-17 septembre 1779, de 11h30 à 2h du matin, et qui a fait l'objet d'un poème anonyme en provençal, *Nouvelle coumplainte de leis malhurs arribas dins la villo d'Aubagne*.



des nombreux canaux<sup>1</sup>. Cela n'a pas été sans heurts. Car chaque arpent de terre gagné d'un côté de la Durance signifiait clairement un arpent perdu de l'autre côté : assez rapidement, une véritable course aux digues, devenue pratiquement une "guerre des digues" a alors éclaté entre les deux rives. Les sinuosités du lit moderne sont parfois les témoins des victoires remportées à cette époque par l'un ou l'autre bord. Encore fallait-il, inlassablement, consolider, reconstruire, compléter ces digues. Car la Durance restait la plus forte. A Mérindol en novembre 1763, tandis que l'on discutait justement d'une nouvelle digue, elle a pris 100 saumées (80 hectares) de la meilleure terre<sup>2</sup>. Elle avait déjà sévi en 1760, elle a recommencé en 1765<sup>3</sup>, emportant cette fois-ci une grande quantité de mûriers et de vignes, et noyant les semences sous une forte épaisseur de sable et de gravier. En 1770, c'est à Mirabeau qu'il a fallu réparer les conséquences de ses débordements, et en 1780 encore la rivière, qui avait connu plusieurs crues dans l'année, a enlevé aux deux villages de Mirabeau et de Beaumont une grande partie des *isclès* et des terres cultivables situées dans la plaine...

## 22.3. LES COMMUNAUTÉS.

### 22.3.1. Vie et structures des communautés.

Les communautés ont donc continué à jouer un rôle central, car après avoir payé ses impôts<sup>4</sup> il fallait s'unir pour survivre<sup>5</sup>, lutter contre les éléments, ou encore gérer ce que l'on avait réussi à acquérir ensemble.

Au début du XVIIIe siècle, à Saignon, un état nominatif de tous les chefs de famille révèle à la fois la composition de la société villageoise et les revenus approximatifs des diverses professions (par rapport à leur imposition)<sup>6</sup>. En 1707 donc, Saignon (350 familles environ) comptait parmi ses professions libérales un médecin, deux chirurgiens-barbiers, un apothicaire, un notaire, un juge (probablement un juge de paix réglant les litiges locaux, notamment les questions de limites entre propriétaires) - et, on ne s'y attendrait pas, mais aussi... trois avocats ! Parmi les commerçants, on dénombrait sans surprise six cabaretiers<sup>7</sup>, deux hôteliers, six "marchands" (sans doute des négociants plus étoffés que les petits commerçants), un épicier, un boucher, deux boulangers. Les métiers de l'alimentation paraissent donc peu représentés. Mais ainsi que l'a fait remarquer J. Barrauol, à qui l'on doit le détail de cet inventaire, la plupart

---

<sup>1</sup> Faute de moyens le plus souvent à crédit ou en sollicitant les procureurs du pays, comme à Mérindol en 1764 : B. Peyre, Histoire de Mérindol en Provence, Marseille, Laffitte Reprints, 1984, p. 331.

<sup>2</sup> B. Peyre, Histoire de Mérindol en Provence, p. 330.

A la même époque on trouve trace, en 1755, entre les 29-30 septembre et le 4 décembre, d'une grave inondation causée par une crue du Rhône à Avignon. Elle faisait suite à bien d'autres épisodes. Sur ce thème on peut lire A.-J.-F. de Fortia d'Urban, Mémoire publié par le Lycée de Vaucluse, et rédigé par ses commissaires, sur les inondations de la ville d'Avignon, antérieures à celle de 1755, Avignon, Alphonse Bérenguier, An X (1802).

<sup>3</sup> B. Genès, Natifs de ce lieu, Le village provençal aux XVIIe et XVIIIe siècles, Aix-en-Provence (La Calade), Edisud, 1996, p. 78.

<sup>4</sup> A Lauris, B. Genès a estimé que ceux-ci avaient augmenté de 44 % en 1723 et de 50 % en 1780 : B. Genès, Natifs de ce lieu, Le village provençal aux XVIIe et XVIIIe siècles, p. 228.

<sup>5</sup> L'entraide n'était pas un vain mot : en 1777, la communauté de Saignon a dépensé 283 livres pour la pension d'un aliéné gardé à l'Hôpital des Insensés à Aix-en-Provence : J. Barrauol, Saignon, p. 79.

La mesure s'inscrivait sans doute dans une tradition. En effet, en 1603 déjà, à Cadenet, la communauté payait 7 écus à un médecin pour que les pauvres fussent soignés gratuitement : C. Jacquème, Histoire de Cadenet, p. 490.

<sup>6</sup> J. Barrauol, Saignon, pp. 73-75.

<sup>7</sup> Par référence aux souvenirs des vieux Cadenétiens, où le village était également très bien fourni en troquets et débits de boissons encore au début du XXe siècle, il devait également y avoir plusieurs maisons closes - mais à Saignon l'inventaire, ou son rapporteur moderne, les ont pudiquement passées sous silence.

des familles cuisaient leur pain, et possédaient leur jardin, leur poulailler, leur cochon et souvent leurs brebis. L'artisanat est par contre bien étoffé : sans surprise il y a trois maréchaux-ferrants (qui étaient aussi forgerons, profession aisée à cette époque) mais aussi trois tourneurs sur bois, trois maçons, deux meuniers, un charpentier, un tonnelier, un broquier-ferblantier (fabricant de brocs, cuves et petite tonnellerie) et un salpêtrier<sup>1</sup>. Le vestimentaire est également très bien représenté sur tout sa chaîne : on rencontre un peigneur de chanvre, six cardeurs de laine (qui emploient en outre trois compagnons), onze tisserands (quatre compagnons), quatre tailleurs et... dix-neuf cordonniers (quinze compagnons et neuf apprentis). Ces derniers nombres laissent songeur - mais comme l'a rappelé J. Barrauol, on marchait à pied, et il fallait ajuster, réparer, ressemeler, car il n'était pas question de jeter tant que l'on pouvait porter la chaussure. Il faut dire encore qu'à l'époque, les chaussures n'étaient pas différenciées entre pied droit et pied gauche - ce qui, outre l'inconfort, ajoutait à l'usure. C'est un natif de Besançon nommé... Alexis Godillot, homme d'affaires, organisateur de spectacles avant l'heure, promoteur immobilier de la station de Hyères dans le Var, et fournisseur des armées en brodequins militaires, que l'on doit au milieu du XIXe siècle la généralisation de la différenciation entre les pieds - ainsi que l'invention d'un procédé à base de gomme de latex (le gutta-percha) rendant les chaussures un peu plus étanches.

Comme on pouvait le supposer, l'agriculture est très présente : outre quatre ménagers qui cultivent une grosse ferme avec leur famille et leurs domestiques<sup>2</sup>, on compte soixante travailleurs (petits exploitants qui cultivent leur bien et en vivent) parmi lesquels neuf ont quand même un berger ou une bergère, et enfin, cent quarante-cinq travailleurs qui ont un petit jardin et parfois quelques terres mais doivent pour survivre se louer à la journée auprès d'autres exploitants. L'inventaire recense aussi deux jardiniers et un élagueur, professions spécialisées qui évoluent en marge de l'activité.

Pour ceux qui possèdent de la terre, dans la vallée de la Durance la superficie du bien varie très globalement pour les ménagers de 5 à 15 ha et pour les travailleurs entre 2,5 et 5 ha. Mais des disparités se font jour selon les terroirs et même à l'intérieur de ceux-ci : à La Tour-d'Aigues, où deux ménagers possèdent plus de 80 hectares, la moitié des travailleurs dispose seulement de 0,62 à 1,25 ha, et près du tiers entre 1,25 et 2,5 ha<sup>3</sup>.

A Saignon, la population, estimée à 350 familles environ, se répartissait donc entre une quinzaine de familles de professions libérales et négociants, 115 à 125 familles d'artisans et de petits commerçants, 60 familles de travailleurs vivant de leur bien, et 140 ou 150 autres ayant un petit bien mais devant travailler pour d'autres<sup>4</sup>. A Lacoste la proportion de ceux qui n'avaient pas de terres (en-dehors d'un jardin sans doute) a été estimée à 25 % des travailleurs, ce qui ferait ici une cinquantaine de familles<sup>5</sup>.

Tout ce petit monde payait des impôts. A Saignon, les plus imposés sont les représentants de certaines professions libérales. Le juge paie 27 livres, un avocat et le médecin 25 livres, deux

---

<sup>1</sup> Le salpêtre, que les murs calcaires fournissent en abondance pourvu qu'il y ait quelque humidité dans l'air, était exploité pour la conservation des aliments (charcuterie) mais encore pour la fabrication de poudre à canon en le mêlant au soufre (10 %) et au charbon de bois (12 %). A Cadenet, où le safre, la molasse miocène poreuse, se prête bien à l'installation des bactéries qui le produisent, la collecte du salpêtre était une activité assez importante : C. Jacquème, Histoire de Cadenet, p. 479.

<sup>2</sup> A La Tour d'Aigues, où la nature du terroir, celle des cultures (vigne) et peut-être les appétits des Bruny avaient réduit la surface des petites exploitations à une moyenne de 2,5 à 5 ha, deux gros propriétaires possédaient chacun plus de 80 hectares : M. Vovelle, Etat présent des études de structure agraire en Provence à la fin de l'Ancien Régime, ds Provence historique, 18, 74, pp. 450-484, ici p. 482.

En ligne : [http://provence-historique.mmsh.univ-aix.fr/Pdf/PH-1968-18-074\\_03.pdf](http://provence-historique.mmsh.univ-aix.fr/Pdf/PH-1968-18-074_03.pdf)

<sup>3</sup> M. Vovelle, Etat présent des études de structure agraire en Provence à la fin de l'Ancien Régime, p. 482. Le chiffre moyen de 2,5 à 5 ha fourni pour le village n'est donc pas très représentatif.

<sup>4</sup> J. Barrauol, Saignon, p. 74.

<sup>5</sup> M. Vovelle, Etat présent des études de structure agraire en Provence à la fin de l'Ancien Régime, p. 482.

marchands sont imposés à 20 livres, le notaire 14 livres. Quatre chefs de famille seulement sont qualifiés de bourgeois<sup>1</sup>. Il s'agit de propriétaires qui ont des fermiers ou métayers (mégères) et s'apparentent à des rentiers du sol. Ils paient entre 10 et 18 livres. Les nombreux artisans sont taxés de 3 à 8 livres, les travailleurs dotés de terre de 3 à 10 sols<sup>2</sup>.

Les communautés possédaient et géraient leurs propres terres et elles avaient leurs troupeaux. Ceci requérait des moyens et des hommes. Loin de s'éteindre après la grande crise des XIVe-XVe siècles, les emplois d'agents communaux sont donc restés nombreux. A Cadenet où la ville possédait des pâturages et une partie de la plaine de la Durance sous la forme d'*iscles*, on trouve trace en 1678 d'un gardien de chèvres, en 1712 d'un berger communal et d'un "porquier" ou porcher communal, en 1752 encore d'un porcher tandis qu'un acte de mars 1789 révèle la présence d'un valet de ville<sup>3</sup>... Même chose à Saignon où l'on note également, en 1775, la présence d'un valet de ville doté d'un bel uniforme, mais aussi d'un fossoyeur (lui aussi doté d'un bel uniforme) et d'un régent des écoles. Ce dernier recevait 100 livres par an et le logement, plus 6 sols pour chacun de ceux qui lisaient à la fin de l'année, 8 sols pour ceux qui écrivaient, et 10 sols pour ceux qui comptaient<sup>4</sup> : les priorités - ou encore les difficultés - étaient ainsi bien définies.

Il fallait aussi faire respecter les règles édictées par le Conseil : à Saignon toujours, en 1709 (au plus fort de la disette créée par un temps exceptionnellement froid qui a compromis toutes les récoltes), il a fallu entretenir une garde sur le chemin de Buoux pour empêcher que le blé, devenu très rare, ne s'échappât vers les villes, Aix ou Marseille. Et en 1758, on a défendu dans ce village de laisser divaguer les porcs dans les rues, sous peine de payer 3 livres d'amende par porc, plus 12 sols pour le dénonciateur<sup>5</sup>. En même temps il a été convenu que les journaliers agricoles ne pourraient se faire embaucher que sur la place publique, l'amende frappant les contrevenants étant de 5 livres pour les travailleurs et de 10 livres pour les employeurs<sup>6</sup>. Travail au noir, déjà ! En tout cas, l'importance de l'amende montre que l'on y attachait une grande importance. Mais malgré toutes ces mesures visant à gérer au mieux les ressources, à encadrer les activités et les dépenses des villages, ceux-ci n'ont pu éviter de s'endetter : Mérindol avait déjà un peu plus de 6.400 livres de dettes en 1724, Saignon 9.000 livres en 1757, Buoux 2.000 livres en 1717 et 3.000 en 1780... Il fallait donc souvent faire appel aux procureurs du pays, parfois même pour payer les impôts<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> Cette catégorie sociale, très diminuée, a réussi dans certains villages à survivre jusqu'au début du XXIe siècle en vendant peu à peu ses biens fonciers. C'était le cas à Cadenet de Monsieur et Madame Vivet.

<sup>2</sup> Après avoir beaucoup varié la livre a été fixée à partir de 1726 à 4,5 g d'argent fin. Elle valait 20 sols, et un sol valait 12 deniers. A côté de ces monnaies de compte ou de contrat, existaient les grandes monnaies : le louis d'or valant 24 livres, et l'écu d'argent valant 6 livres.

<sup>3</sup> C. Jacquème, Histoire de Cadenet, pp. 489 (berger, porcher, chevrier) et 446 (valet de ville et crieur municipal, ici un André Bergier).

<sup>4</sup> J. Barraol, Saignon, p. 78.

A Cadenet, en 1783, le "régent des écoles" recevait 130 livres : C. Jacquème, Histoire de Cadenet, p. 444.

<sup>5</sup> Selon ce barème (3 livres soit 60 sols et 12 sols au dénonciateur) un cochon errant dénoncé égalait douze élèves qui savaient lire, neuf élèves qui savaient écrire ou encore six qui savaient compter... Là encore, les priorités s'affichent clairement, et affichent clairement la prééminence du cochon sur l'instruit.

<sup>6</sup> J. Barraol, Saignon, p. 77.

A noter que les conseillers municipaux qui "séchaient" les conseils étaient mis à l'amende selon une disposition très ancienne. En 1765, cette amende (très modérée) était de 15 sols par absence.

<sup>7</sup> Le cas s'est présenté à Saignon en 1775, les procureurs ayant avancé 100 livres : J. Barraol, Saignon, p. 78.

Véritable exécutif régional depuis 1639 et la suspension des Etats de Provence par Richelieu, la Procure du Pays plaçait concrètement la Provence sous l'autorité des notables aixois. Elle comprenait en effet quatre "procureurs nés" (l'archevêque d'Aix, les deux consuls et l'assesseur d'Aix) qui, en certaines occasions, recevaient l'assistance de six "procureurs joints", deux pour le clergé, deux pour la noblesse et deux pour le Tiers (choisi parmi ce que nous appellerions aujourd'hui la bourgeoisie).



## 22.3.2. Les communautés et leurs seigneurs, la leçon de quelques exemples célèbres.

Ceux-ci se répartissaient en deux grandes catégories : les impôts royaux et les redevances nobiliaires.

A Lauris, B. Genès a indiqué que les premiers sont restés "relativement stables" - mais avec toutefois deux aggravations très conséquentes : de 44 % en 1723 et de 50 % en 1780<sup>1</sup> ! Ce n'est pas vraiment ce que l'on peut qualifier de stable... et l'on comprend que la Procure du Pays, qui ne devait pas approuver mais ne pouvait s'insurger, ait parfois compati et aidé les communautés à s'acquitter de ces impôts.

En plus des impôts royaux les communautés se trouvaient en outre confrontées à une avidité croissante chez les nobles lorsqu'ils possédaient quelque seigneurie. Celle-ci était exacerbée par la baisse du rendement de ces seigneuries, ramené à peu de chose les années que le climat rendait difficiles.

Loin de s'intéresser au sort des villageois, leurs seigneurs ont fortement augmenté la pression sur les communautés, n'hésitant pas quelquefois à aller jusqu'à l'exaction<sup>2</sup>. Et les conflits, déjà nombreux par le passé, se sont multipliés, et souvent envenimés.

A première vue pourtant, certains villages semblent relativement épargnés. C'est le cas de Buoux où la seigneurie (élevée au marquisat en 1650) est passée en 1752, à la mort du dernier des Pontevès de Buoux, à Alexandre-Jean de Gallifet. En 1780, ce dernier possédait un quart environ du terroir de Buoux, et toutes les grosses campagnes : le Moulin-Clos, le Petit-Moulin, le Fort (rendu aux troupeaux), Serre, la Montagne, la Tuilière, le Jas, Mortisson, les Crottes, la Loube, la Brémonde, Salen... mais pas la Roche d'Espeil toute proche, passée en 1511 dans le giron de Louise d'Agoult, comtesse de Sault, puis revendue en 1718 à Jean d'Arlatan, conseiller au Parlement d'Aix, pour lequel cette terre fut élevée en 1723 au marquisat<sup>3</sup>. A Buoux les charges se sont modifiées, mais en fin de compte relativement peu alourdies depuis 1512. En plus des impôts royaux, en 1780 les habitants payaient la dîme au prieur (à raison du quinzième de tous les produits du sol)<sup>4</sup>. Mais les redevances seigneuriales avaient, pour autant que l'on puisse en juger, légèrement décliné : tasque<sup>5</sup> du huitième de tous les grains (comme en 1512), trois sols par foychorade<sup>6</sup> de pré, 3 sols par jardin (contre 3 gros en 1512)<sup>7</sup>, trois émines de blé par habitation (contre une émine), une émine pour chaque jas et le neuvième du produit des vignes (soit la plus clémente des deux mesures de 1512). On ne parle plus en 1780 des légumes et de la laine, ni du chanvre devenu là culture marginale, ni des fruits (un tiers de la récolte dû en 1512) ni de redevance à l'égard du moulin, du four, et de l'aire à fouler du seigneur...

Il faut pourtant rester prudent. Si les charges seigneuriales paraissent avoir stagné ou régressé, c'est peut-être que Buoux, communauté de moyenne montagne déjà, avait souffert de la péjoration climatique bien davantage qu'un village de plaine - et que l'on ne pouvait rien

---

<sup>1</sup> B. Genès, Natifs de ce lieu, Le village provençal aux XVIIe et XVIIIe siècles, Aix-en-Provence (La Calade), Edisud, 1996, p. 228.

<sup>2</sup> On pourrait jouer parfois sur les mots de seigneur, saigneur...

<sup>3</sup> Au passage on note l'inflation des titres : Buoux, la Roche d'Espeil, voilà quand même de bien petits domaines pour en faire des marquisats.

<sup>4</sup> F. Sauve, Le vallon de l'Aiguebrun, Buoux, le village et l'ancien Fort, Saint-Symphorien, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1904, 2, p. 187.

En ligne (MAV 1904) : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5530598g/f3.image>

<sup>5</sup> Pourcentage sur les récoltes.

<sup>6</sup> Unité de surface assez imprécise correspondant à ce qu'un travailleur pouvait cultiver dans une journée.

<sup>7</sup> Le sol valant 12 deniers et le gros 16 deniers, il y avait là sans tenir compte de l'inflation une baisse d'un quart de la redevance.

demander de plus à ses habitants. L'endettement de la communauté (3000 livres en 1780) tend à prouver qu'ici comme ailleurs, on a toujours cherché à prendre le maximum - et même un peu plus<sup>1</sup>...

Dans les communautés plus aisées, ou moins directement soumises aux aléas du climat, l'aggravation des charges a été plus nette encore. A La Tour-d'Aigues, François de Bruny bien qu'il fût riche à millions, ne devait pas négliger en 1737 de réclamer aux habitants une redevance sur les olives et les amandes, prévue dans l'acte d'habitation de 1505, mais dont les habitants s'étaient affranchis du temps de Jean-Louis-Nicolas Bolliers de Cental mort en 1584<sup>2</sup> ! La seigneurie de La Tour-d'Aigues laissait pourtant déjà à François de Bruny 70.000 livres de rentes dix ans avant, en 1727. Pour mémoire, un muletier gagnait alors 90 livres par an, un maître d'école 100 livres à Saignon en 1775... Mais François de Bruny n'était qu'un propriétaire avide parmi tant d'autres.

L'exemple de Mirabeau est autrement plus éloquent. Car, à première vue, le seigneur ici n'était pas n'importe quel rapace imbu de ses privilèges. Victor Riqueti ou Riquetti, marquis de Mirabeau, seigneur de Beaumont, chef de file de l'école des physiocrates (qui proposaient de respecter les lois de la Nature et de donner la prépondérance à l'agriculture), était l'auteur de *L'Ami des Hommes, ou Traité sur la population*. En 1769, il écrivait aux consuls de Mirabeau qu'il regardait « *tous les habitants comme également ses frères* » mais aussi toutefois que « *tout le monde est pauvre, qui d'esprit, qui de conduite, qui d'humeur, qui de moyens* »... Pour lui, c'était sans doute la conduite. Car la pauvreté de moyens justement devait sans doute épargner ceux que leur naissance avait placés au-dessus des autres : il y avait des frères aînés dans la vision du marquis<sup>3</sup>. Et lorsque les caisses ont été vides, l'auteur de *L'Ami des Hommes* n'a pas hésité, en 1771, à tourner résolument le dos au paternalisme seigneurial qu'il affectait de prôner en 1769 pour casser une transaction de 1551 et refuser aux paysans de Mirabeau l'usage des terres vacantes, en même temps qu'à Beaumont il saignait à blanc les terres gastes<sup>4</sup>. Procès... Ce n'était pas le premier : en 1718 déjà, les habitants de Beaumont s'étaient opposés aux Riqueti pour la possession des îles de la Durance et du bois et défens<sup>5</sup> du quartier du Négréoux, à nouveau en cause en 1771. En 1772 la communauté a gagné. Mais il devait à nouveau y avoir un procès en 1773, et encore un à partir 1782 - qui n'était pas encore instruit à la Révolution...

---

<sup>1</sup> Notre siècle cependant n'a rien à envier à l'Ancien Régime en termes d'inventivité tout au moins. Jamais sans doute les impôts, les taxes, les prélèvements et les contributions n'avaient connu une telle diversité - ni atteint, dans notre région de petite gabelle - où la consommation de sel restait libre par opposition aux pays de grande gabelle où un seuil minimum était fixé - le niveau des taxes cumulées frappant les carburants (il faut toutefois exclure les kérosènes) que l'on pourrait à ce titre qualifier de gabelle moderne.

La part dans les revenus de l'Etat (environ 6 % pour la gabelle du sel dans l'Ancien Régime et 5 % pour la part nationale des diverses taxes sur les carburants) les rapproche encore - mais les taxes sur les carburants admettent en outre un volet régional et diverses contributions qui sont comme toujours des impôts déguisés.

<sup>2</sup> Les Créquy toutefois, dignes descendants de Charles de Blanchefort-Créquy, l'avaient réclamée en vain entre 1628 et 1640.

<sup>3</sup> Il est d'ailleurs symptomatique que dans *L'Ami des Hommes*, il ne cite la Provence que très rarement. M. Vovelle a repéré « *deux ou trois références alors que les exemples précis abondent par ailleurs* » : M. Vovelle, Sade et Lacoste, suivi de Mirabeau et ... Mirabeau. *Réflexions sur le déclassement nobiliaire en Provence au XVIIIe siècle*, ds *Provence historique*, 17, 1967, pp. 160-171, ici p. 165.

En ligne : [http://provence-historique.mmsh.univ-aix.fr/Pdf/PH-1967-17-068\\_07.pdf](http://provence-historique.mmsh.univ-aix.fr/Pdf/PH-1967-17-068_07.pdf)

Il faut entendre que les théories du marquis ne s'appliquaient pas à son domaine, et il faut donc rester très circonspect quant à ses déclarations sur l'art et la manière de gérer son domaine ou *l'houstau patriau*, la demeure de famille historique... Il y a là, comme chez son fils plus tard, beaucoup de discours convenu (d'une autre époque bien sûr concernant ce dernier).

<sup>4</sup> M. Vovelle, Sade et Lacoste, suivi de Mirabeau et ... Mirabeau, *Réflexions sur le déclassement nobiliaire en Provence au XVIIIe siècle*, ds *Provence historique*, 17, 1967, pp. 160-171, ici p. 167.

En ligne : [http://provence-historique.mmsh.univ-aix.fr/Pdf/PH-1967-17-068\\_07.pdf](http://provence-historique.mmsh.univ-aix.fr/Pdf/PH-1967-17-068_07.pdf)

On qualifie de "terres gastes" les espaces incultes - forêts, landes, garrigues ou maquis.

<sup>5</sup> *Défens, Deven, Condamines* ou *Gardis* nommaient les diverses réserves foncières seigneuriales.

Le procès de 1771 en tout cas a donné au marquis (qui résidait le plus souvent dans son domaine du Brignon, dans le Loiret, quand il n'était pas à Paris) l'occasion de déléguer en Provence son fils, le comte de Mirabeau - le futur tribun, celui des baïonnettes et de la volonté du peuple. Il s'est fait remarquer en enlevant d'un coup de canne le chapeau d'un juge de Pertuis<sup>1</sup> qui défendait les villageois et qui avait refusé de se découvrir devant lui. Pauvreté de conduite, et aussi d'humeur... Sa position très rigide durant le procès ne devait pas empêcher le comte de Mirabeau de se faire acclamer quelques années plus tard par le peuple, tout fier d'être défendu par un noble aux états généraux du royaume - sans que cette populace sans malice se rendît compte que ce noble, ruiné en dépit de sa cupidité, déchu du fait des nombreuses indignités qu'il avait commises<sup>2</sup>, ne pouvait plus porter bien haut sa noblesse... et que c'était pour ça, précisément, qu'il s'était rangé du côté du peuple !

De l'autre côté du Luberon, la situation est un peu différente à Lacoste, où résidait de temps en temps Donatien Alphonse François, marquis de Sade. Là, pas de procès, ni même apparemment de litige. Il est vrai que le marquis ne possédait plus beaucoup d'assise terrienne : son domaine se limitait à 42 hectares. L'émancipation de la communauté s'est effectuée ici bien avant la Révolution. Tranquillement, en l'absence du seigneur ou sous ses yeux, la montagne a été annexée par occupation directe, mentionnée huit fois entre 1767 et 1783<sup>3</sup>. Quels que pussent être ses insatiables besoins d'argent, Sade s'est donc sagement contenté à Lacoste des 5.600 à 6.000 livres que lui rapportaient bon an mal an ses fermes - et qu'il dépensait souvent par anticipation, rendant nécessaire l'emprunt aux Juifs de Mazan ou de Carpentras. A certaines périodes pourtant, l'auteur du *Dialogue d'un prêtre avec un moribond* (1782), de *l'Adresse d'un citoyen de Paris au roi des Français* (1791) ou de *Justine ou les malheurs de la vertu* (1791 encore) ne s'est pas désintéressé de ses terres. Il se souciait peu d'agronomie, mais il connaissait ses fermiers, et parlait avec eux quand il était à Lacoste - parfois pour suivre ce qu'ils faisaient, d'autres fois pour les insulter vertement quand il les jugeait coupables de quelque détournement éhonté... Moins présent que Bruny ou Mirabeau, moins procédurier aussi, fort engagé dans d'autres affaires, Sade était peut-être moins décrié par les villageois. A tout le moins, ses frasques et son libertinage les auraient plutôt fait sourire... ou rêver - et pas seulement rêver

---

<sup>1</sup> Chez certains il est devenu l'homme de loi Boyer « *petit procédurier de village qui vivotait de chicanes* » (R. de Castries, *Mirabeau ou l'échec du Destin*, Paris, Fayard, 1960) : M. Vovelle, Sade et Lacoste, suivi de Mirabeau et ... Mirabeau, *Réflexions sur le déclassement nobiliaire en Provence au XVIIIe siècle*, p. 168.

Cela témoigne sans doute du succès des Mirabeau, père ou fils, dans les esprits. Tous deux, quoique bien différemment et parfois de manière opposée, tenaient des propos convenus dans un système établi - et comme tels ils ont été reconnus, à la différence d'un Sade par exemple.

Pertuis appartenait directement au domaine royal depuis 1427 et directement à la couronne de France depuis le rattachement de la Provence en 1481.

<sup>2</sup> Pour "conquérir" la main de sa femme Emilie de Marignane, promise à un autre, il n'avait pas hésité à soudoyer sa femme de chambre afin qu'elle lui ouvrît à l'insu de celle-ci la porte de ses appartements (dans l'hôtel particulier de son père le marquis de Marignane, rue Mazarine à Aix-en-Provence) où pour la compromettre il passa la nuit dissimulé afin de pouvoir apparaître au matin à moitié dévêtu à une fenêtre de ceux-ci... Procédé qui lui eût valu, en d'autres temps et d'autres lieux, le poignard d'un spadassin. Ici il n'y eut même pas duel et il épousa Melle de Marignane - ou plutôt sa fortune, et sa dot.

Dur l'anecdote voir par exemple D. Meunier, *La comtesse de Mirabeau d'après les documents inédits*, ds *Revue des Deux-Mondes*, 36, 1906, pp. 566-603, ici pp. 578-579.

En ligne :

[https://fr.wikisource.org/wiki/La\\_Comtesse\\_de\\_Mirabeau,\\_d%20E2%80%99apr%C3%A8s\\_des\\_documens\\_in%C3%A9dits/01](https://fr.wikisource.org/wiki/La_Comtesse_de_Mirabeau,_d%20E2%80%99apr%C3%A8s_des_documens_in%C3%A9dits/01)

<sup>3</sup> En général plus ou moins indifférent (l'esprit ailleurs, et l'on sait bien où) Sade a de temps à autre, et surtout en prison bien sûr, laissé percer une réaction féodale. M. Vovelle a cité une lettre de 1782 où il jurait ainsi de poursuivre à outrance les anciens délits de la montagne jusqu'à y manger sa terre s'il le fallait : M. Vovelle, Sade et Lacoste, suivi de Mirabeau et ... Mirabeau, *Réflexions sur le déclassement nobiliaire en Provence au XVIIIe siècle*, ds *Provence historique*, 17, 1967, pp. 160-171, ici p. 167.

En ligne : [http://provence-historique.mmsh.univ-aix.fr/Pdf/PH-1967-17-068\\_07.pdf](http://provence-historique.mmsh.univ-aix.fr/Pdf/PH-1967-17-068_07.pdf)

d'ailleurs, car sa servante (et maîtresse) Gothon, à en croire Sade lui-même, aurait eu de nombreuses faiblesses pour les hommes du village dont il donne même quelques noms<sup>1</sup>. Lorsque le père d'une petite servante, Catherine Treillet, est venu réclamer sa fille au marquis, il a certes trouvé à l'auberge quatre villageois pour lui servir de témoins - mais on devine que c'était la curiosité, ou la perspective de bien s'amuser<sup>2</sup>, qui ont d'abord poussé ceux-ci à le suivre. C'est finalement son absence que l'on paraît avoir le plus souvent reprochée à Sade, les villageois se plaignant de retards dans le versement des sommes nécessaires à l'entretien des pauvres, ou encore d'une carence de la justice seigneuriale qui les obligeait à s'adresser à Aix. Et les légendaires débordements du marquis, alors ? Les séjours de Sade à la campagne en ont-ils gardé quelques souvenirs ? C'est possible - mais pas certain. Il avait certes embauché de jeunes servantes pour en faire ses caprices. Il l'a reconnu lui-même dans une lettre adressée à sa femme depuis Vincennes où il était incarcéré en février 1781 : « *Me voyant réduit à passer du temps seul dans un château très retiré, presque toujours sans vous, et ayant pour tort infime (il faut l'avouer) d'aimer peut-être un peu trop les femmes, je me suis adressé à Lyon* »<sup>3</sup>... Il exagère cependant un peu, car il était déjà venu dans ce château retiré en 1772 en compagnie de sa belle-sœur, Mademoiselle de Launay - et il n'avait pas songé alors à se plaindre de l'absence de sa femme. Mais il y aurait beaucoup plus grave<sup>4</sup>. En 1775, alors que sa chambrière Nanon s'est trouvée enceinte de lui, il l'aurait en effet fait enfermer à Arles et aurait confié son enfant à une nourrice de Lacoste chez laquelle celui-ci serait mort de faim<sup>5</sup>... Un peu plus tard, en 1776, il aurait encore fait jeter à la porte du château une servante à l'agonie - exactement comme il se serait débarrassé de quelque bête malade. Il faut pourtant se méfier. Dans la lettre de février 1781, où Sade, enfermé à Vincennes, fait le compte à sa femme des nombreux griefs que l'on a retenus contre lui - pour s'en disculper - il ne fait aucune allusion à ces affaires : était-ce parce qu'il n'avait là absolument rien à dire pour sa défense ? Parce que personne n'avait alors songé à lui reprocher des choses fort banales à cette époque ? Ou parce qu'elles ont été ajoutées par la suite à la sulfureuse légende du marquis ? On l'a aussi plus ou moins accusé d'avoir jeté à la porte de son château, alors qu'elle était enceinte de ses œuvres et mourante là encore, sa servante-maîtresse Gothon, en 1781 - mais à ce moment-là Sade était enfermé à Vincennes depuis près de trois ans ! En fait dans une autre lettre, datée d'avril 1782<sup>6</sup>, Sade dit à son amie Mademoiselle de Rousset<sup>7</sup> qu'il « *pleure la mort* » de cette Gothon qu'apparemment sa femme

<sup>1</sup> Sade, *Lettres choisies*, 10/18 - Union générale d'éditions, Paris, 1969, p. 103 (Lettre XI, 17 avril 1782).

<sup>2</sup> Ressort trop souvent négligé, bien présent dans l'ancienne Provence, et qui motive également quelques-unes de ces pages.

<sup>3</sup> Sade, *Lettres choisies*, 10/18, Paris, 1969, pp. 62 et s., ici p. 67 (Lettre VII, 20 février 1781).

<sup>4</sup> Une partie des accusations contre Sade a été rapportée par M. Vovelle, *De la cave au grenier, un itinéraire en Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle, de l'histoire sociale à l'histoire des mentalités*, Québec, S. Fleury/Aix-en-Provence Édisud, 1980.

<sup>5</sup> Dans la lettre à Mademoiselle de Rousset où il lui parle de Gothon, relatant que sa femme lui a appris que Gothon avait été enceinte, Sade s'emporte : Eh bien [...] quel grand mal à cela ? Moi je n'y vois que des vertus.

Sade, *Lettres choisies*, p. 102 (Lettre XI, 17 avril 1782).

Plus bas (p.103) il écrit encore que Gothon, dans douze ou quinze ans lui aurait donné une maison complète avec les hommes du village, et qu'il le regrette (que la mort prématurée de Gothon l'en eût privé).

On ne peut donc pas penser que des enfants naturels l'eussent beaucoup gêné.

<sup>6</sup> Sade, *Lettres choisies*, pp. 101 et s. (Lettre XI, 17 avril 1782).

<sup>7</sup> Marie-Dorothee ou Milli de Rousset, née à Saint-Saturnin-lès-Apt le 6 janvier 1744. Elle était la nièce de l'historien Joseph-François de Rémerville, et sans doute apparentée à Sade. Son père était notaire et s'occupait des affaires de Sade au début des années 1760. En 1763, à 19 ans, elle a participé à ce titre à la préparation de la fête que les villageois ont organisée pour la venue de Sade qui avait hérité la seigneurie de Lacoste et venait se présenter à la population. Mademoiselle de Rousset ayant évoqué plusieurs fois cet épisode dans certaines de ces lettres avec une certaine mélancolie, on peut se demander ce qui s'est alors passé entre eux. Sade avait alors 23 ans et il s'est présenté à la communauté avec une jeune femme que tout le monde a pris pour son épouse. En tout cas il a dû enflammer l'imaginaire romanesque de la jeune fille. L'épouse (légitime cette fois) de Sade lui ouvrait les portes du couvent où elle résidait à Paris, et lui-même la surnommait la petite sainte. On sait bien ce qu'il faisait de la



lui a apprise en prison<sup>1</sup>. « Elle avait des défauts, sans doute, mais elle les rachetait par des vertus et des qualités ; et il y a beaucoup de gens dans le monde qui n'ont jamais connu cette compensation-là ». En outre « elle avait le service agréable, prompt et léger » et aussi « à présent que nous avons parlé des vertus, nous pouvons nous occuper des qualités - Gothon avait, prétendait-on, le plus beau c... [...] qui fût échappé des montagnes de Suisse depuis plus d'un siècle »<sup>2</sup>... Regrets hypocrites, qui n'embrassaient pas la façon dont on avait laissé mourir Gothon ? C'est possible - les circonstances de sa mort ne transparaissent pas dans la lettre, qui est incomplète, et rien n'indique qu'elles fussent même celles qu'on lui a reprochées<sup>3</sup>... Laissons donc, pour finir cette parenthèse, la parole au prisonnier de Vincennes, dans sa lettre de février 1781 déjà citée : « Oui, je suis libertin, je l'avoue : j'ai conçu tout ce que l'on peut concevoir dans ce genre-là, mais je n'ai sûrement pas fait tout ce que j'ai conçu et ne le ferai sûrement jamais. Je suis un libertin, mais je ne suis pas un criminel ni un meurtrier, et puisqu'on me force à placer mon apologie à côté de ma justification, je dirai donc qu'il serait peut-être possible que ceux qui me condamnent aussi injustement que je le suis, ne fussent pas à même de contrebalancer leurs infamies par des bonnes actions aussi avérées que celles que je peux opposer à mes erreurs »<sup>4</sup>. Même si ces "bonnes actions" viennent fort à propos sous sa plume, accordons-lui le bénéfice du doute - à Lacoste, tout au moins<sup>5</sup>... Le curé et les notables devaient d'ailleurs écrire en 1779, à l'instigation il est vrai de Mademoiselle de Rousset, pour demander la libération du marquis « plus leur père que leur seigneur » en arguant que « les pauvres trouvaient en lui une défense assurée, les autres une protection et chaque jour était marqué par un trait de bienveillance ». On n'imagine mal les habitants de La Tour-d'Aigues, de Beaumont ou de Mirabeau, dans la même situation, rédiger ou simplement signer une telle requête ! Mais

---

sainteté mais il est assez vraisemblable qu'elle a repoussé ses avances, si avances il y a eu. En tout cas il semble qu'elle a passé le reste de sa vie à le regretter. Car elle paraît bien être restée entichée de lui, et elle a organisé son existence autour de l'amitié amoureuse (n'excluant pas la crudité de propos) qui prévalait entre eux. A partir d'août 1781, à la demande du marquis et de sa femme, elle est devenue gouvernante du château de Lacoste jusqu'à sa mort en 1784, à 40 ans, de la tuberculose.

Pour en savoir plus, voir M. Buffat, Mademoiselle de Rousset correspondante du marquis de Sade, ds B. Diaz, J. Siess (dir.), L'Épistolaire au féminin, Colloque de Cerisy, 2003 / Caen, Presses universitaires de Caen, 2006, pp. p. 81-92.

En ligne : <https://books.openedition.org/puc/10229?lang=fr>

<sup>1</sup> Si l'anecdote est authentique, mais cela reste suspect, Mademoiselle de Rousset pourrait avoir un lien avec cette mort ignominieuse. Il est étrange en effet que ce soit sa femme qui ait semble-t-il appris à Sade la mort de Gothon alors que Mademoiselle de Rousset était la gouvernante du château depuis le mois d'août 1781. Peut-être Gothon est-elle morte avant, et Mademoiselle de Rousset ne la connaissait-elle pas - mais l'épouse de Sade la connaissait ou en avait entendu parler, et à Paris elle avait eu vent de sa mort.

<sup>2</sup> Les très pudiques points de suspension (qui sont de Sade lui-même et qu'il commente) ne permettent pas de savoir très exactement à quoi il faisait référence. Tout au plus a-t-il indiqué que ces points de suspension recouvraient deux lettres. On pense donc a priori à son c... mais il pourrait aussi s'agir de son c... (que l'on appelait alors également cas) - avec Sade on peut s'attendre à tout, et ce n'est pas le mot astre qu'il emploie plus loin pour le désigner qui éclaire vraiment le propos, ses goûts allant comme il le disait lui-même aux deux idoles.

De la même manière quand il parlait du service de Gothon, on peut douter de celui-ci quand il ajoute dans la foulée « c'était une bonne jument poulinière ».

<sup>3</sup> Madame de Sade lui ayant écrit qu'elle s'était mariée parce qu'elle était grosse, elle est peut-être morte simplement des suites de sa grossesse - comme beaucoup de malheureuses encore à cette époque.

Sade en tout cas ne pouvait en tout cas pas être responsable, contrairement à ce qui a parfois été écrit (M. Vovelle, De la cave au grenier, un itinéraire en Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle, de l'histoire sociale à l'histoire des mentalités, Québec, S. Fleury/Aix-en-Provence Édisud, 1980).

<sup>4</sup> Sade, Lettres choisies, p. 76 (Lettre VII, 20 février 1781).

<sup>5</sup> Sade a tenu la Provence à l'écart de ses écrits romanesques. Selon M. Vovelle, elle n'y est citée que sept fois en tout.

M. Vovelle, Sade et Lacoste, suivi de Mirabeau et ... Mirabeau, Réflexions sur le déclassement nobiliaire en Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle, p. 165.

Comme pour le marquis de Mirabeau, c'est sans doute que son domaine se trouvait un peu en marge de ses activités - mais ici c'est à son avantage.



le château de Sade a tout de même été vandalisé, et détruit en grande partie, en septembre 1792... Outre un état d'esprit général à l'époque, peut-être les habitants du village n'ont-ils pas oublié les diatribes du marquis lorsqu'il s'emportait violemment contre eux.

En fait, ce qui ressort de l'examen de ces quelques exemples de rapports entre les communautés et leurs seigneurs, c'est que l'âpreté était quand même bien partagée : Bruny était ignoble dans sa cupidité - mais dès qu'ils ont eu gain de cause en 1772, les habitants de Beaumont se sont empressés en 1773 de faire un nouveau procès à Mirabeau (marquis), tandis que les villageois de Lacoste ne se gênaient pas pour s'approprier la montagne, que Sade fût là où non. Les paysans avaient certes pour eux l'excuse de la nécessité dans laquelle ils se trouvaient pour survivre - quand les nobles ne se souciaient de leurs revenus que par soif de l'argent ou pour paraître, donner des fêtes ou satisfaire leur soif de débauches.

Mais l'on sent surtout que les choses en étaient arrivées, après deux siècles de conflits de plus en plus durs, à un point où chacune des deux parties, par rancœur accumulée autant que par réflexe, ne cherchait plus qu'à abuser de l'autre. Tout dialogue était devenu impossible.

## Table des matières du chapitre 22

CHAP. 22 : LE XVIII <sup>e</sup> SIÈCLE. ....	1
22.1. DES INNOVATIONS MAIS UN FÉODALISME DE PLUS EN PLUS LOURD. ....	1
22.2. UN SIÈCLE DE CALAMITÉS.....	4
22.2.1. La peste, encore.....	4
22.2.2. La détérioration climatique.....	4
22.2.3. Au sud, la Durance et ses crues. ....	5
22.3. LES COMMUNAUTÉS. ....	6
22.3.1. Vie et structures des communautés. ....	6
22.3.2. Les communautés et leurs seigneurs, la leçon de quelques exemples célèbres. ....	9